



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail (RASSCT) au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales par extraction des données des Rapports Sociaux Uniques 2021 et des enquêtes RASSCT validés, portant sur les structures publiques ayant au moins un agent sur le Territoire des Pyrénées-Orientales au 31 décembre 2021.

Chaque année ce rapport est une obligation réglementaire à réaliser, pour toutes les collectivités et établissements publics ayant rémunéré au moins un agent entre le 1 er janvier et le 31 décembre de l'année. Contexte réglementaire : Art.49 du décret N°85-603 du 10 Juin 1985 modifié par le décret N°2012-170 du 3 février 2012.

Données de cadrage – Les effectifs au 31 décembre 2021 : (Rappel via la Fiche Repère) :



FICHES REPÈRES DU RSU 2021

Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales



Cette Fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

**TAUX DE
RETOUR**

92%

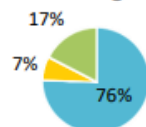
- > 397 collectivités territoriales et établissements publics ont transmis leur Rapport Social Unique sur les 430 recensés sur le département des Pyrénées-Orientales. Sur les 397 répondants, 291 structures publiques ont au moins un agent, soit 73% au 31/12/2021.
- > 13 676 agents recensés dans ces structures publiques dont 10 327 fonctionnaires, 958 contractuels et 2 391 contractuels sur emploi non permanent - au 31/12/2021.



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Effectifs

- 76% des agents sont fonctionnaires



Catégorie	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	1	1 981	37
Contractuels permanents	1	159	8
Contractuels non permanents	1	362	15



- Précisions emplois non permanents

⇒ 13,4 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
 ⇒ 56,8 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

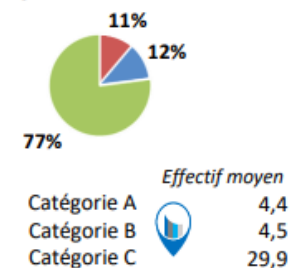
- 20,25 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

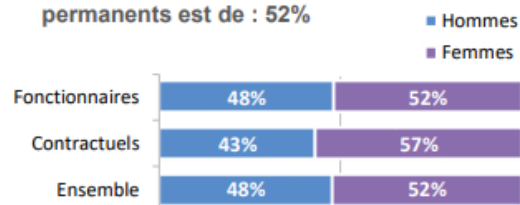
- 49% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen par coll concernée
Administrative	24,2%	24,6%	24,3%	9,9
Technique	49,7%	44,9%	49,3%	22,6
Culturelle	3,5%	6,2%	3,7%	8,6
Sportive	0,6%	0,5%	0,6%	2,2
Sociale	8,8%	9,9%	8,9%	10,3
Médico-sociale	2,3%	4,2%	2,5%	9,6
Médico-technique	0,1%	0,0%	0,1%	8,0
Police municipale	3,7%	0,1%	3,4%	7,3
Animation	4,1%	9,5%	4,5%	7,9
Incendie secours	3,0%	0,1%	2,7%	310,0
Total	100%	100%	100%	45

- 77% d'agents relevant de la catégorie C



- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 52%



- Le cadre d'emplois des Adjoints techniques rassemble 33% des agents

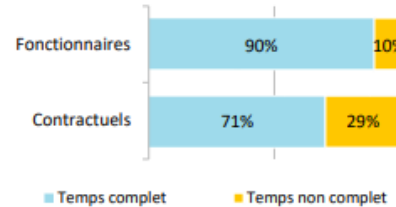
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints administratifs	16%
Agents de maîtrise	8%
Rédacteurs	5%
Attachés	4%



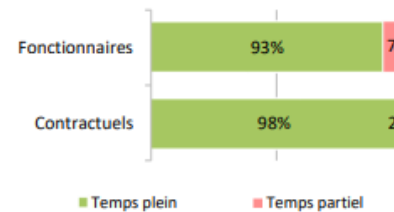
Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Temps de travail des agents permanents

- 90% des fonctionnaires à temps complet contre 71% des contractuels



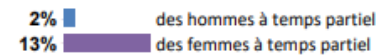
- 7% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sportive	5%	Technique	26%
Médico-sociale	2%	Médico-sociale	20%
Incendie secours	0%	Administrative	14%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,57
Contractuels permanents	41,78
Ensemble des permanents	48,00

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	39,35



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 53 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 36 fonctionnaires
- > 6 contractuels permanents
- > 11 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 16 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire



En moyenne, 7,7 jours d'absence pour tout motif médical par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,38%	2,11%	4,18%	1,13%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,11%	2,44%	6,72%	1,19%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,61%	2,85%	7,20%	1,31%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

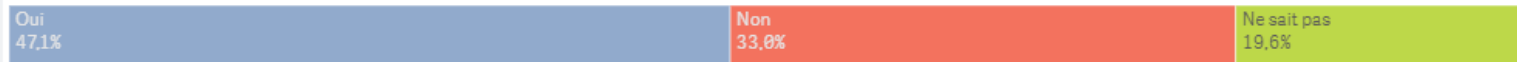
> 22,81 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Prévention et risques professionnels / Accidents du travail

Q 414 Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels ?



Q 415 Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux ?



Q 4161 Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?



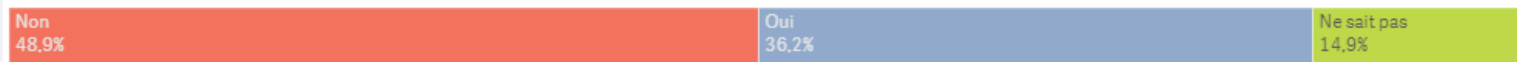
Q 4162 Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?



Q 4163 D'autres démarches de prévention des risques ?



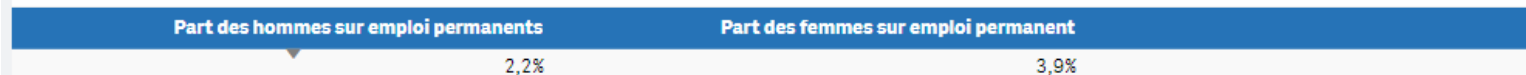
Q 417 Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail ?



Q 425 Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie ?



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale sur demande de l'agent





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Prévention et risques professionnels / Accidents du travail

Prévention et risques professionnels

45 jours moyens de formation liés à la prévention
(habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 6 161 €

Coût par jour de formation : 136 €

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas ■ Non réponse

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une
visite médicale spontanée

3,9% des femmes

2,2% des hommes



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Prévention et risques professionnels / Accidents du travail

4.1.1 Nombre moyen d'agents affectés à la prévention				
Mission de prévention	Q	Nombre moyen d'agents par collectivité	Nombre en ETPR	
Totaux		1,0	14	
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)		3,6	0	
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)		1,2	0	
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI)***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		1,1	0	
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		0,0	9,5	
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		0,0	4,5	
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention...)		3,7	0	
Part des collectivités sans agents affectés à la prévention				
\$(vs_nb_agent_prevention)		Nombre moyen d'agents par collectivité		
	282	1,0		
4.1.2 Dépenses moyennes en prévention				
Action de prévention	Q	Dépenses moyennes en prévention	Nombre moyen d'action de prévention	Nombre moyen de jours de prévention
Totaux		19 411 €	8,8	22,0
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention		162 €	1,6	4,5
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail		358 €	2,8	4,3
Formation dans le cadre des habilitations		5 641 €	14,5	36,6
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)		7 879 €	0,0	0,0
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)		24 738 €	0,0	0,0



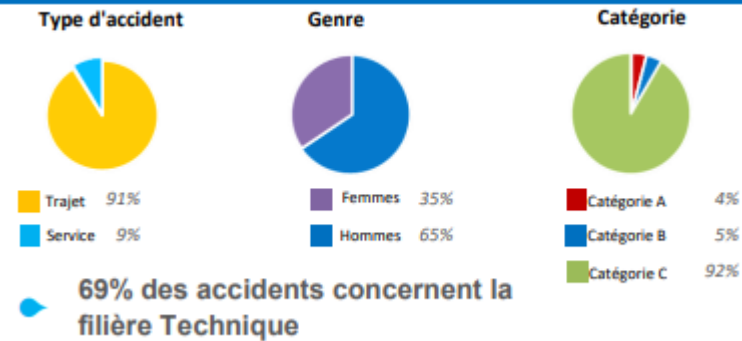
Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Prévention et risques professionnels / Accidents du travail

RSU 2021 :

— Accidents du travail —

- ▶ 31% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 6,7 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 38 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Rappel : RSU 2020 :

— Accidents du travail —

- ▶ 8 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
- > 5,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 35 jours d'absence consécutifs par accident du travail



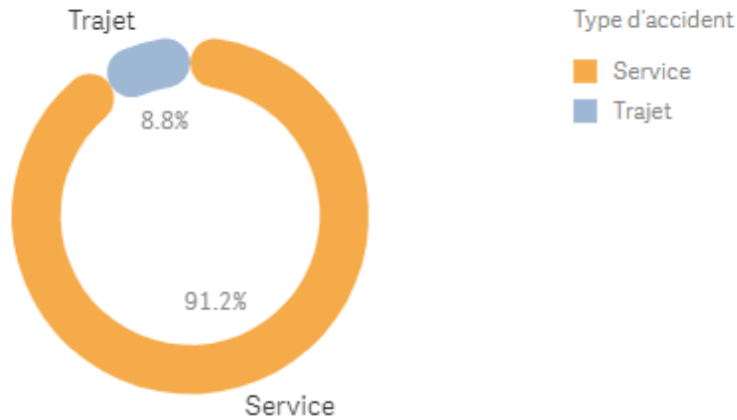
Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet)

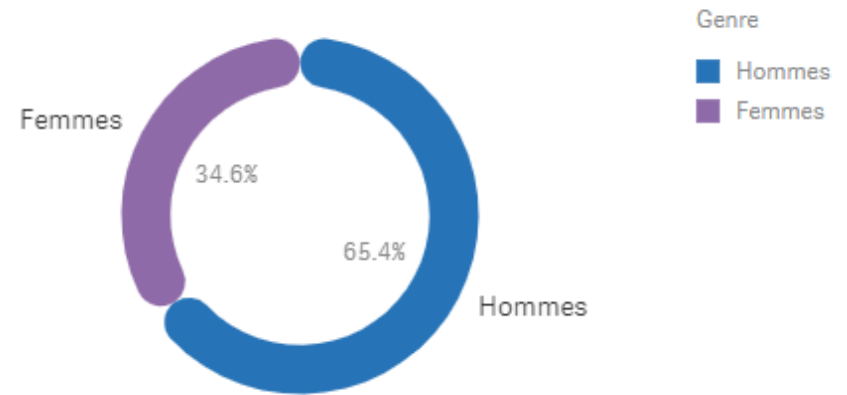
Q 421 Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents ?



Accidents du travail selon le type



Accidents du travail selon genre





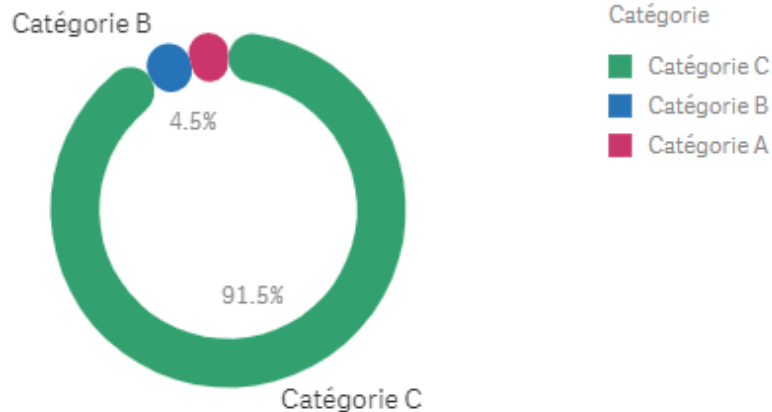
Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet)

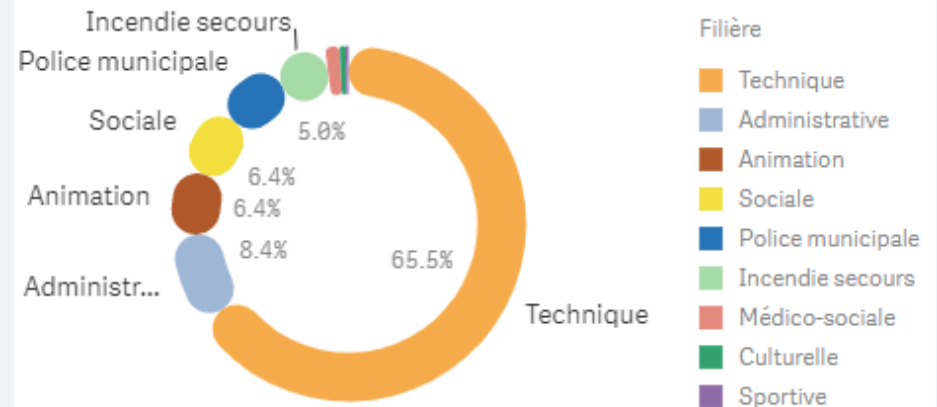
Accidents du travail

Nombre d'accidents	Part sans arrêt	Nombre d'accidents moyen par coll	Nombre de jours d'arrêt	Nombre moyen de jours par accident	Nombre d'accidents pour 100 agents
754	16,2%	2,6	28 992	38,5	6,7

Accidents du travail selon la catégorie



Accidents du travail selon la filière



Typologie des agents victimes d'un accident de travail :

- Les chiffres les plus élevés : Des agents de la filière Technique / des agents de catégorie C.



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet) – Typologie des accidents de travail



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 14%
(2904 jours d'arrêt)



Espaces verts : 12%
(2477 jours d'arrêt)



Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre) : 12%
(2331 jours d'arrêt)



Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 11%
(1892 jours d'arrêt)



Intervention, secours, lutte contre l'incendie : 8%
(45 jours d'arrêt)

** Données issues de l'enquête RASSCT*

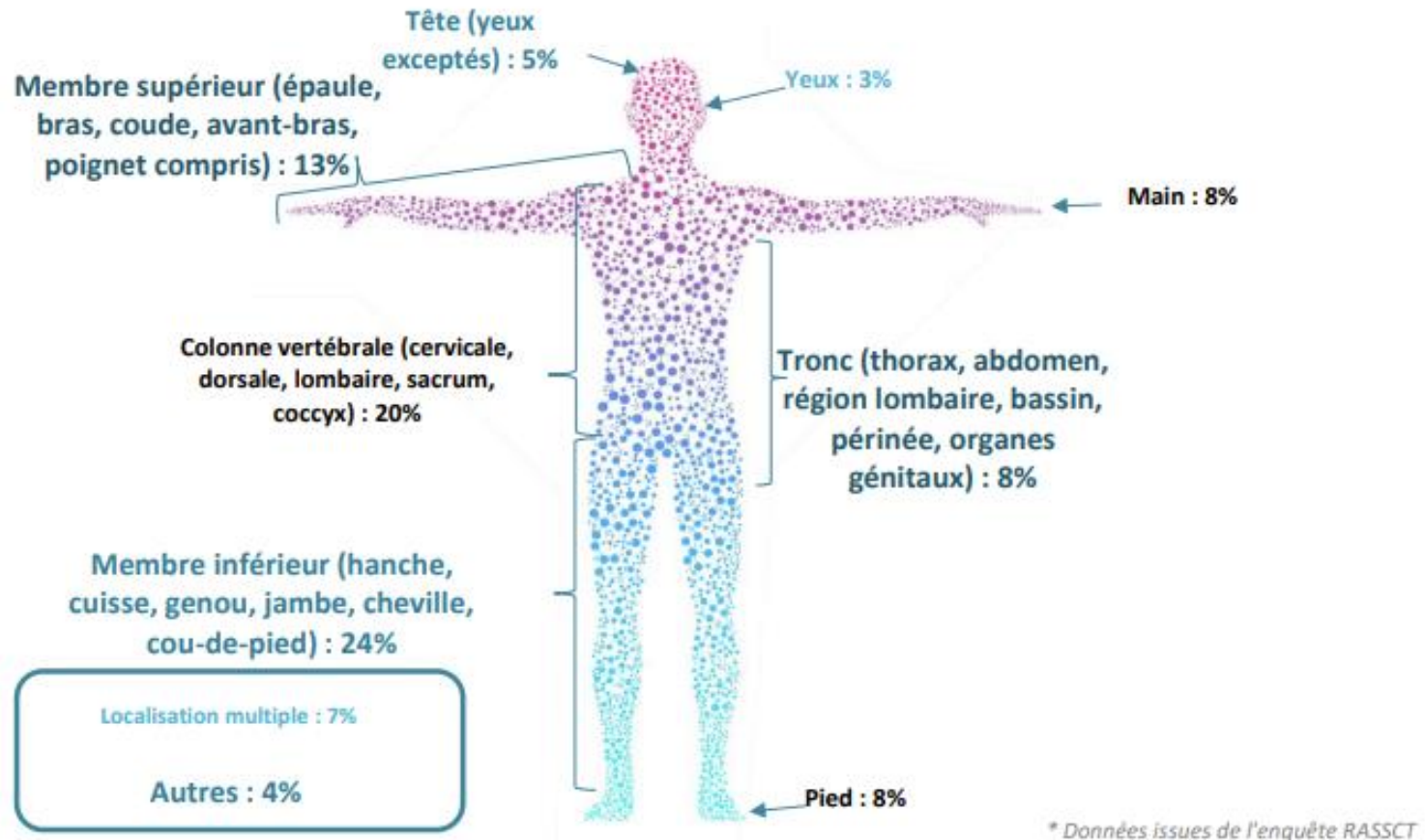
Les activités les plus fréquemment observées au moment de l'accident :

Entretien, nettoyage et rangement > Espaces verts > Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre) > Services aux personnes – Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) > Intervention, secours, lutte contre l'incendie.



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet) – Typologie des accidents de travail-Siège des lésions

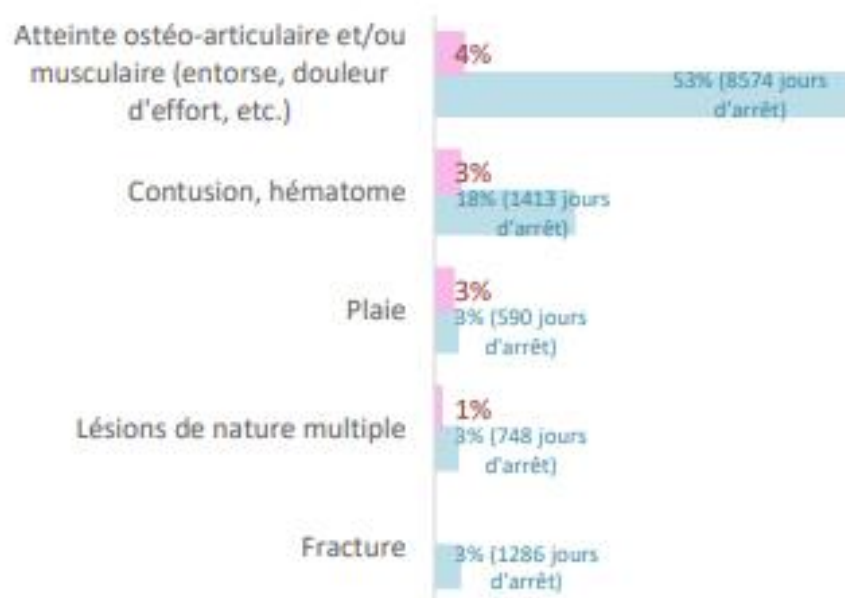




Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet) – Typologie des accidents de travail

Les principaux types de lésions



■ Accidents sans arrêt ■ Accidents avec arrêt

Part des accident de travail (avec ou sans arrêt) sur l'ensemble des accidents de travail (avec ou sans arrêt) selon la nature des lésions

* Données issues de l'enquête RASSCT

Les 5 éléments matériels les plus fréquents



* Données issues de l'enquête RASSCT
Manipulation ou transport d'objets ou de personnes : 28% (4297 jours d'arrêt)



Chutes de plain-pied : 25% (4213 jours d'arrêt)



Autres : 16% (2159 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivellation : 9% (1338 jours d'arrêt)



Véhicules et engins : 7% (950 jours d'arrêt)



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Typologie des maladies professionnelles

Principaux types d'activités* à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Espaces verts : 38%
(446 jours d'arrêt)



Services aux
personnes - Travail
social (enfants,
personnes âgées,
accompagnement)



Réparation et
fabrication (ateliers
et opérations de
maintenance des
bâtiments,



Entretien, nettoyage
et rangement (des
locaux notamment) :
13%
(360 jours d'arrêt)



Préparation,
fermeture, rangement
de chantiers
(nettoieement voirie) :
13%

** Données issues de l'enquête RASSCT*

Les 5 principaux types* de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Poignet - Main et doigt	31%
Epaule	31%
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	13%
Coude	13%
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	6%



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Les indices concernant les absences

Absence: taux de fréquence



Taux de fréquence

Note de lecture

Si le taux de fréquence est de 40%, cela signifie que pour 100 agents présents au 31 décembre, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent.

Evolution taux de fréquence selon le motif d'absence





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Absences: taux d'exposition



Taux d'exposition

Note de lecture

Si le taux d'exposition est de 8%, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Evolution taux d'exposition selon le motif d'absence





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Absences: Indice de gravité



Indice de gravité

Note de lecture

Si l'indicateur de gravité est de 15, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 15 jours.

Evolution de l'indice de gravité selon le motif d'absence





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites du Rapport Social Unique 2021 transmis en 2022 par la collectivité sauf mention contraire pour les données issues de l'enquête RASSCT.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion.



Date de publication : janvier 2023

Version 9

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales.



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

— Précisions méthodologiques

➔ Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Réduire les risques professionnels représente un enjeu majeur pour les employeurs publics territoriaux en termes de réduction de l'absentéisme, de reclassement professionnel ou encore de pénibilité.

Afin de mieux prévenir ces risques, connaître précisément les accidents du travail, de service, de trajet et les maladies professionnelles semble nécessaire.

Les données issues du Rapport Social Unique permettent d'établir un premier bilan de cette thématique et une présentation synthétique. Des indicateurs tels que la filière et l'âge des agents, la fréquence et la gravité des sinistres, et l'exposition aux risques apportent un éclairage indispensable pour mieux agir.

Cette synthèse permet ainsi de mesurer l'évolution des risques professionnels et d'alimenter les politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la prévention des risques professionnels.

N.B. : En vertu de l'article 49 du décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, un rapport sur l'évolution des risques professionnels doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

➔ Les indicateurs d'absence

$$\text{Taux d'absentéisme} : \frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{(\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365)} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème :

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés lors dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés.

La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie** (nombre de jours calendaires).

De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complet**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complet.

$$\text{Taux d'exposition} : \frac{\text{Nombre d'agents absents}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2021}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

$$\text{Taux de fréquence} : \frac{\text{Nombre d'arrêts}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2021}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 8 %, cela signifie qu'en moyenne pour 100 agents, la collectivité a enregistré 8 arrêts sur l'année.

$$\text{Indice de fréquence} : \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{(\text{Nombre d'heures payées} / 1820)} \times 1000$$

Note de lecture : Si le l'indice de fréquence est de 80, cela signifie que pour un effectif moyen de 1 000 agents, la collectivité a enregistré 80 accidents avec arrêt sur l'année.

$$\text{Gravité} : \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'arrêts}}$$

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

$$\text{Taux de gravité} : \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre total d'heures payées}} \times 1000$$

Note de lecture : Si le taux de gravité est de 8, cela signifie qu'en moyenne pour 1 000 heures travaillées, la collectivité a enregistré 8 jours d'arrêt sur l'année.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte et le statut et le profil des agents (âge, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

N.B. Pour la partie sur les maladies professionnelles sont inclus dans le calcul du nombre de maladies et du nombre de jours d'arrêt, ceux dus à des MP reconnues dans l'année ainsi que ceux dus à des MP reconnues dans les années antérieures (reliquats)

N.B. Toutes les données présentées dans la synthèse sont issues du RSU 2021 sauf mention contraire faisant référence à l'enquête RASSCT 2021

Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension des indicateurs d'absentéisme.



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

ANNEXE 1

Accident du travail / de service	2020	2021
	Nombre	Nombre
Nombre d'accidents sans arrêt	29	122
Nombre d'accidents avec arrêt entre 1 et 3 jours	15	96
Nombre d'accidents avec arrêt entre 4 et 21 jours	57	294
Nombre d'accidents avec arrêt entre 22 et 89 jours	48	198
Nombre d'accidents avec arrêt de 90 jours ou plus	22	91



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service

Désignation de la maladie	Homme	Femme	N° de tableau
Epaule	1	4	1
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	30
Rhinite et asthmes professionnels	0	0	30 bis
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)	0	0	40
Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	0	0	42
Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets	0	0	57 A
Coude	2	0	57 B
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	2	0	57 C
Affections dues au plomb et à ses composés	0	0	57 D et E
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	0	0	66
Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux (stress, dépression, "burnout"...) et Divers	0	1	69
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	97
Poignet - Main et doigt	3	2	98
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	1	0	Autres



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Type d'activités	Nombre de MP reconnues en 2021	Nombre de maladies en %	Nombre de jours d'arrêt en 2020 pour les MP reconnues dans l'année
Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets)	0	#DIV/0!	0
Intervention, secours, lutte contre l'incendie	0	#DIV/0!	0
Déplacement de missions	0	#DIV/0!	0
Restauration (préparation et service)	0	#DIV/0!	0
Entretien physique et sportif (activités sportives et de loisirs)	0	#DIV/0!	0
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.)	1	100%	123
Autres activités	0	#DIV/0!	0
Espaces verts	3	100%	446
Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre)	0	#DIV/0!	0
Magasinage et stockage	0	#DIV/0!	0
Maintenance eau et assainissement	0	#DIV/0!	0
Funéraires	0	#DIV/0!	0
Réparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules, etc.)	1	100%	93
Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)	1	100%	360
Préparation, fermeture, rangement de chantiers (nettoyement voirie)	1	100%	189
Travail administratif et services généraux	1	100%	32
Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)	0	#DIV/0!	0
Affaires culturelles (manifestations, fêtes, cérémonies et spectacles)	0	#DIV/0!	0
Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas)	0	#DIV/0!	0



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt selon les types d'activités

Type d'activités	Nombre d'accidents survenus en 2021	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2021 pour les accidents survenus en 2021 et avant
Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)	69	15%	2904
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.)	56	12%	1892
Travail administratif et services généraux	29	6%	338
Intervention, secours, lutte contre l'incendie	40	9%	45
Espaces verts	59	13%	2477
Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets)	29	6%	1360
Préparation, fermeture, rangement de chantiers (nettoyement voirie)	8	2%	226
Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)	37	8%	1917
Réparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules, etc.)	27	6%	630
Restauration (préparation et service)	0	0%	0
Entretien physique et sportif (activités sportives et de loisirs)	1	0%	179
Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre)	59	13%	2331
Maintenance eau et assainissement	1	0%	6
Magasinage et stockage	1	0%	104
Affaires culturelles (manifestations, fêtes, cérémonies et spectacles)	0	0%	0
Funéraires	0	0%	0
Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas)	36	8%	1278
Déplacement de missions	3	1%	79
Autres activités	34	7%	888



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt suivant la nature des lésions

Nature des lésions	Nombre d'accidents survenus en 2021 avec arrêt	Nombre d'accidents survenus en 2021 sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt en 2021 pour les accidents survenus en 2021 et avant
Atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (entorse, douleur d'effort, etc.)	203	15	8574
Contusion, hématome	69	13	1413
Plaie	12	10	590
Fracture	13	0	1286
Présence de corps étrangers	7	1	12
Intoxication par ingestion, par inhalation, par voie cutanée	0	0	0
Piqûre	2	4	33
Lésions internes	11	1	1121
Brûlure physique, chimique	2	1	75
Atteintes sensorielles	0	0	0
Commotion, perte de connaissance	0	0	0
Lésions de nature multiple	12	4	748
Morsure	1	0	32
Réaction allergique ou inflammatoire cutanée ou muqueuse	0	0	0
Lésions nerveuses	1	0	4
Electrisation, électrocution	1	1	2
Gelure	0	0	0
Lésions potentiellement infectieuses dues aux produits biologiques	0	0	0
Amputation	0	0	0
Asphyxie	0	0	0
Autre	0	0	0



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt suivant le siège des lésions

Siège des lésions	Nombre d'accidents survenus en 2021	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2021 pour les accidents survenus en 2021 et avant
Main	34	8%	1201
Colonne vertébrale (cervicale, dorsale, lombaire, sacrum, coccyx)	80	20%	3416
Pied	31	8%	1279
Membre inférieur (hanche, cuisse, genou, jambe, cheville, cou-de-pied)	98	24%	3125
Tête (yeux exceptés)	22	5%	255
Membre supérieur (épaule, bras, coude, avant-bras, poignet compris)	54	13%	3163
Yeux	11	3%	158
Tronc (thorax, abdomen, région lombaire, bassin, périnée, organes génitaux)	32	8%	1038
Localisation multiple	29	7%	1013
Autres	15	4%	432



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt en fonction des éléments matériels

Éléments matériels	Nombre d'accidents survenus en 2021	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2021 pour les accidents survenus en 2021 et avant
Objets ou personnes en cours de manipulation ou transport manuel	112	28%	4297
Chutes de plain-pied	100	25%	4213
Objets, masses, particules en mouvement accidentel	19	5%	807
Chutes avec dénivellation	38	9%	1338
Véhicules et engins	28	7%	950
Outils à main	15	4%	537
Agression - Violence	19	5%	254
Accessoire de levage, amarrage et préhension	0	0%	0
Appareils de manutention et engins de levage	2	0%	36
Matières explosives, inflammables ou dangereuses	1	0%	65
Machines	5	1%	191
Electricité	0	0%	0
Outils souillés (sang, urine)	0	0%	0
Autres	66	16%	2159



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

ANNEXE 2 : Actions réalisées de formation,
de sensibilisation à la santé et à la sécurité du travail

Thème de l'action	Nombre de personnes formées	Organisme de formation
PSC1	82	SUD MEDITERRANEE
ACES	41	KILOUTOU
FCO	15	CESR66
hABILITATION ELECTRIQUE	13	PERFOR
sst	10	pompiers
armements	4	cnfpt
habilitations electrique	1	option conseil
Geste et posture	14	CNFPT
SST	2	CNFPT
formation gestes et postures	20	PIST FORMATIONS
PSC1	1	SUD MEDITERRANEE
SST	8	CROIX BLANCHE
Formation animateur Qualité Sécurité Environnement	1	SOCOTEC
Maintien et actualisation compétences SST	22	UDSP 66
SST initial	17	UDSP 66
Habilitation électrique	80	CNFPT
Sécurité incendie	261	COLLECTIVITE
Signalisation temporaire de chantier	12	CNFPT
Sensibilisation aux gestes qui sauvent	8	COLLECTIVITE
SST	155	COLLECTIVITE



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Actions prévues de formation, de sensibilisation à la santé et à la sécurité du travail

Thème de l'action	Nombre de personnes formées	Organisme de formation
sst	50	pompiers
Geste et postures	14	CNFPT
TMS	26	MEDECINE DU TRAVAIL
sst	1	POMPIERS
SST	8	CROIX BLANCHE
Habilitation électrique	100	CNFPT
Sécurité incendie	200	COLLECTIVITE
SST	130	COLLECTIVIE
Prévention des risques liés aux travaux en hauteur	50	CNFPT
Permis C	3	CESR
FCO	25	CESR
Permis BE	4	CESR
CACES	33	CESR
SSIAP	8	SUD MEDITERRANEE
Habilitations électriques	41	CESR
DT-DICT Attestation de compétences AIPR	28	CNFPT
SST	130	PMM
Formation obligatoire à la sécurité	160	PMM
Eclairage public - travaux sous tension	4	ISFME



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Autres mesures mises en place : matériel, équipement, études, audit, conseil...

Mesures techniques

Mesures organisationnelles

DIAGNOSTIC LOCAUX-ERGONOMIES-SECURITE
ACTIONS PONCTUELLES SUR LES MESURES DU DU

renouvellement des tenues et protection
ACTIONS PONCTUELLES SUR LES MESURES DU DU

Trousses Logistique Propreté

Distributeurs gel hydro

Ventillateurs

Virucide

Vêtements spécifiques

EPI

CONTROLE SECURITE



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Prédictions - Autres mesures mises en place : matériel, équipement, études, audit, conseil...

Mesures techniques	Mesures organisationnelles
Amélioration sûreté	Suivi et adaptation des mesures sanitaires COVID
Prévention du risque agression vols dans les déchèteries	Mise à jour du document unique et suivi du plan de prévention par direction
Prévention des chutes de plain pied et chute d'objets	Mise à jour de l'audit règlementaire des règlements affichages procédures et consignes internes
Etudes de postes	Relance des formations et adaptation des programmes
Prévention des violences internes au travail	Entretien de reprise après arrêt avec la hiérarchie directe
Sensibilisations hygiène de vie	Analyse des accidents et préconisations
Accompagnement à la vaccination	Deploiement outil remontée d'information SST dans les poles suite formations interne acteurs de prévention
matériel de protection phyto et électricité	
DEFIBRILATEUR / TROUSSE SECOURS DANS VEHICULES.	PROTOCOLE SECOURS
MATERIEL ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL	PLAN ACTIONS DUER
EPI	